

Quand Richard Susskind prédit l'avenir de la justice

Auteur le plus cité au monde sur l'avenir des services juridiques, le professeur Richard Susskind a introduit le dernier colloque Eurojuris.



© AP/Anne Moreaux - Le professeur anglais Richard Susskind à l'écran, a introduit le récent colloque [Eurojuris](#) sur la place du verbe et de l'écrit dans la justice. © AP - Anne Moreaux

Fort de la publication de plusieurs ouvrages sur le [futur des services juridique](#) face à l'essor des nouvelles technologies, le professeur anglais **Richard Susskind** a introduit le **colloque Eurojuris** sur la place du verbe et de l'écrit dans la justice avec un discours sur l'usage du numérique dans le droit, et répondu à quelques questions.

Si la technologie a toujours été utilisée assez rapidement dans le monde juridique, pour lui " *la Covid fut un accélérateur des transformations et de la tenue de procès en visioconférence* ". De fait, le docteur français Lucien Merles a écrit le premier article sur l'utilisation de **l'IA dans le droit** en 1956, puis cette utilisation est devenue concrète dès les années 1980.

Les technologies améliorent l'accès au droit

Après avoir rappelé qu'à l'évidence, l'innovation change la façon dont nous sommes et dont nous travaillons, le professeur a analysé les différents impacts des dernières technologies comme **l'IA générative** sur les services juridiques . La question sur laquelle il planche depuis plus de 30 ans est de savoir si on peut utiliser les technologies pour améliorer **l'accès au droit** , et comment.

" *Le tribunal est-il un service où un endroit ? Les procès peuvent-ils et doivent-ils être digitalisés ?* , a interrogé **Richard Susskind** en poursuivant sa démonstration dans la langue de Shakespeare.

Selon lui, nous devrions être encore plus étonnés de l'explosion démographique que de l'essor de l'IA car la meilleure innovation réside dans le futur. Il estime que nos vies seront transformées par des technologies qui ne sont pas encore inventées. Convaincu que le secteur juridique sera réformé dans les années 2030, notamment par l'utilisation de l'IA et l'automatisation des tâches rébarbatives, le professeur adopte une vision optimiste de l'avenir des professions du droit.

Prédictions et analyses fines

" Avec le traitement des données, on peut faire des prédictions et générer des analyses fines, deux services très pratiques pour le secteur juridique , se réjouit-il.

- Avec le développement d'outils de **justice prédictive** , les avocats vont pouvoir donner aux justiciables la possibilité de décider d'aller en procès en connaissance de cause, en jugeant du ratio bénéfice/risque.

- Avec les outils d'**IA générative** , comme **ChatGpT** qu'il considère comme *" la meilleure évolution technologique qu'il ait vu depuis 40 ans*, les individus ont accès à des conseils juridiques très facilement dont la qualité va s'améliorer chemin faisant, et les professionnels peuvent analyser des milliers de documents très rapidement.

Répondant aux craintes de l'auditoire, il considère que l'IA ne va pas remplacer les professionnels du droit mais faciliter leur exercice et améliorer l'accès au droit. Il fait ainsi le parallèle avec les neurochirurgiens à qui il a expliqué récemment qu'ils ne seront pas remplacés par les technologies mais que ces dernières permettront de faire mieux en matière de prophylaxie et d'opérer moins souvent. Dans le secteur juridique, les technologies vont également permettre de faire davantage de **prévention** et d'éviter les procès.

À la question de savoir si l'IA va influencer le système continental de la règle de droit, ou bien si elle aura plus d'impact chez nous que sur la Common Law, Richard Suskind répond : *" sûrement, mais nous pourrions surtout l'utiliser pour écrire la loi afin qu'elle soit mieux comprise .*